

Règlement de l'Adhex Cross Duathlon de Chenôve 2020



organisé par le Chenôve Triathlon Club



Article 1

Le règlement en vigueur est celui de la fédération française de triathlon, consultable en ligne sur le site internet de la FFTRI.

A celui-ci, s'ajoute le protocole sanitaire lié à la crise sanitaire COVID-19 consultable en ligne sur le site internet du Chenôve Triathlon Club : <https://www.chenove-triathlon.com/cross-duathlon/cross-duathlon-edition-2020-dimanche-27-septembre.html>

Article 2 : ORGANISATEUR

L'épreuve "Adhex Cross Duathlon de Chenôve" est organisée par le Chenôve Triathlon Club (CTC) le dimanche 27 septembre 2020 sur la commune de Chenôve (plateau de Chenôve, rue Paul Bert, 21300 Chenôve) :

Chenôve Triathlon Club (CTC)

Raphael Castille (Président) 06.68.14.59.81

Thomas Lanni (Responsable organisation duathlon) 06.45.76.26.27

Email : duathlon.chenove@gmail.com

Site internet : <https://www.chenove.triathlon.com/> Page

facebook : <https://facebook.com/CrossduathlonCTC/>

Article 3 : PROGRAMME

Les distances

	AGE	TRAIL	VTT	TRAIL
Duathlon Jeunes	né entre 2007 et 2014*	1 km	2,8 km	0.5 km
Duathlon XS	né en 2006 et avant*	2.5 km	9,2 km	1.3 km
Duathlon S	né en 2004 et avant*	5 km	18,5 km	2.5 km

*Les différentes catégories sont déterminées à partir de l'année civile.

Les horaires

	Retrait des dossards	Briefing	Départ	Remise des prix
Duathlon XS	9h30-10h30	10h50	11h00	12h30
Duathlon Jeunes	11h00-12h45	13h05	13h15	14h00
Duathlon S*	13h00-14h00	14h20	14h30	16h15

*Le départ des duathlons S individuel et relais sera donné de manière simultanée.

Règlement de l'Adhex Cross Duathlon de Chenôve 2020



organisé par le Chenôve Triathlon Club



Article 4 : INSCRIPTION

Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19,

L'inscription s'effectuera uniquement en ligne avec paiement sécurisé sur le site :

https://www.njuko.net/crossduathlon-ctc2020/select_competition

La date limite des inscriptions en ligne est fixée au samedi 26 septembre 2020 à 12h00.

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve.

Un tarif progressif est instauré pour les courses adultes (XS et S)

Le montant de l'inscription en fonction de l'épreuve et de la date d'inscription est de :

	Du 22/07/20 au 31/08/20	Du 01/09/20 au 26/09/20	Sur place
Duathlon Avenir 1	5 €	5 €	5 €
Duathlon Avenir 2	5 €	5 €	5 €
Duathlon XS	10 €	12 €	15 €
Duathlon S individuel	15 €	18 €	21 €
Duathlon S Relais	21 €	25 €	28 €

Attention : Pour les non-licenciés FFTRI, l'achat du pass compétition (assurance) à **2€** est obligatoire, auxquels s'ajouteront les frais d'inscription reportés dans le tableau ci-dessus.

En cas de forfait d'un participant (sur présentation d'un certificat médical avant le 10 septembre 2020), le montant de l'inscription sera remboursé, déduction faite de 5€ pour frais de dossier.
Pas de remboursement pour les jeunes.

Tout report des courses dû à la crise COVID-19 entrainerait un remboursement intégral des frais d'inscription, exceptés les frais de dossier njuko (1€)



Article 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Conformément à l'article 6 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999 :

"La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an."

Il est obligatoire de présenter l'une ou l'autre des pièces suivantes lors du retrait des dossards :

Un certificat médical datant de moins d'un an pour les non licenciés,

Une copie de la licence sportive valide mentionnant les disciplines se rapportant au duathlon (course à pied et/ou VTT).

Une autorisation parentale pour les mineurs, signée d'un représentant légal de l'enfant.

Article 6 : PARC A VTT

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement VTT + Casque, dans le parc à vélo dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront l'accès au parc à VTT.

Le retrait du matériel du parc à VTT après la course se fera après l'arrivée du dernier et sur présentation du dossard.

Article 7 : DURANT LES EPREUVES

Chaque concurrent devra porter les dossards fournis par l'organisation, positionnés devant en course à pied, derrière en vélo, non pliés, non découpés et non cachés. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles aux 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixée en 3 points minimum).

Chaque concurrent devra veiller à ce que sa plaque vélo soit bien fixée sous le guidon avec les liens fournis.

Le port d'un casque en coque dure, jugulaire serrée est obligatoire pendant toute la partie cyclisme. Le port de lunettes et de gants sont fortement conseillés.

Des signaleurs veilleront à la sécurité des participants aux principaux croisements. Néanmoins, les concurrents doivent respecter le balisage et les propriétés traversées.

Pour le duathlon S en relais : le passage du témoin doit se faire par le transfert de la puce de chronométrage.

Afin de respecter la charte du développement durable merci de ne pas jeter de détrit (ex : emballage de barre énergétique) sur les parcours. Des poubelles seront à votre disposition aux abords du parc à vélo et de l'arrivée.

Il est interdit de monter sur le vélo dans le parc à vélo.

Chaque concurrent devra se munir de son matériel de réparation en cas d'incident mécanique ou crevaison.

Aucune assistance mécanique ne sera assurée par l'organisation.

L'utilisation d'un vélo à assistance électrique (VAE ou VTT AE) est formellement interdite.

Chaque concurrent sera doté d'une puce RFID fixée sur le dossard pour le chronométrage et le classement. En cas d'abandon le concurrent devra impérativement remettre son dossard à un commissaire de course.

Règlement de l'Adhex Cross Duathlon de Chenôve 2020



organisé par le Chenôve Triathlon Club



Article 8 : RAVITAILLEMENT

Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, aucun ravitaillement ne sera proposé sur les parcours. Chaque participant devra alors prévoir le nécessaire (liquide et solide) pour le temps de course.

Un SAS de ravitaillement final sera prévu après la ligne d'arrivée. Il y sera distribué un sac individuel à chaque participant, qui devra sortir rapidement de ce SAS afin d'éviter tout regroupement.

Article 9 : RESULTATS

Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, les résultats ne seront pas affichés pour éviter tout regroupement mais consultable directement sur internet.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des courses et les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les catégories sont les suivantes :

Jeunes : Poussins filles / poussins garçons / pupilles filles / pupilles garçons / benjamins filles / benjamins garçons

XS : Minimes filles / minimes garçons / cadets filles / cadets garçons / juniors filles / juniors garçons / séniors femmes / séniors hommes / vétérans femmes / vétérans hommes

S individuel : Cadets filles / cadets garçons / juniors filles / juniors garçons / séniors femmes / séniors hommes / masters femmes / masters hommes

S relais : Femmes / Hommes / Mixte

Chaque participant recevra un lot pour sa participation à l'épreuve.

Les épreuves étant support du championnat de Bourgogne-Franche-Comté, les vainqueurs se verront attribués le trophée de champion régional (cadet/junior/sénior/master/relais sur le format S et minime sur le format XS).

Article 10 : RESPONSABILITES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou dommages (corporels, matériels ou immatériels) susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis des organisateurs, le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Règlement de l'Adhex Cross Duathlon de Chenôve 2020



organisé par le Chenôve Triathlon Club



*The adhesive
technology company*

Article 12 : MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION

Le Chenôve Triathlon Club se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour des raisons de météo, de sécurité, ...